

## Champion du black-out

**Date :** 3 décembre 2017

Comme en témoigne le compte-rendu (rédigé par la chargée de mission « économie sociale et solidaire » du département d'Ille-et-Vilaine, alors que c'est la société Vox Operatio qui est officiellement et contractuellement rémunérée pour le faire), le comité de pilotage de la « *démarche de transition vers un nouveau projet* » réuni le 4 juillet 2017 a validé le principe d'une étude de faisabilité de la mutation du galléco.

Le 23 octobre 2017, j'ai sollicité communication « *de la (ou les) pièce(s) constitutive(s) du (ou des) contrat(s) passé(s) avec un (ou des) prestataire(s) à cet effet.* »

A l'expiration du délai réglementaire, j'ai constaté un refus implicite de communication et, le 29 novembre 2017, j'ai donc été conduit à faire part de mon intention de saisir - à regrets - la CADA dès la fin de semaine.

Le département s'est contenté de me répondre sobrement le 1<sup>er</sup> décembre qu'il n'était pas maître d'ouvrage de cette étude.

Or, comme vous le savez peut-être, les administrations sont tenues de communiquer aux personnes qui en font la demande les documents administratifs qu'elles détiennent... et pas seulement ceux qu'elles produisent.

Il faut donc en déduire que le département ne dispose pas du cahier des charges de l'étude de faisabilité de la mutation du galléco dont, de notoriété publique, il est le promoteur.

Et ceci est d'autant plus étonnant qu'il en est aussi co-financeur masqué, du fait de la décision prise cet été - à l'ombre de la commission permanente du 28 août 2017 - de majorer de 50 % la subvention de fonctionnement allouée à l'association Galléco pour permettre « *notamment à l'association de couvrir les charges de sa restructuration* » (pourtant intégrées dès le budget primitif) « *et contribuer à la réflexion sur le devenir de la monnaie locale dans le cadre de l'étude cofinancée par les acteurs mobilisés dans cette démarche* ».

[Pour aller beaucoup plus loin : télécharger ma contribution à l'évaluation du galléco \(13 Mo\)](#)